

JOURNAL municipal



UNE VOIE DE CHOIX

N°5

JUILLET | AOÛT 2019



TABLE DES MATIÈRES

HOMMAGE AUX CITOYENS _____	3
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME _____	4
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS _____	6
DIVERS _____	12
AVIS PUBLICS _____	23
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL _____	24
COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX _____	26

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Finalement, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

20 SEPTEMBRE 2019

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: NICOLE CANCEL

HOMMAGE AUX CITOYENS

L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LA COMMUNAUTÉ FAIT
TOUTE LA DIFFÉRENCE. **PORTNEUF, C'EST VOUS !**

CITOYENNE DU MOIS

SUZANNE CLAVEAU,

Artiste peintre

Une femme chaleureuse et souriante et d'une authenticité parfois détonante mais dénuée de toute malveillance... Qui de Portneuf ne connaît pas cette fille du pays des bleuets et aux cheveux roux flamboyants?

Un personnage portneuvois aux multiples talents – tôt levée, elle parcourt les berges de la région souvent en quête de présences ailées qu'elle photographie avec talent et nous présente assidument sur sa page Facebook. Il est rare que le regard photographique qu'elle porte sur son milieu ne soit pas accompagné d'un commentaire aussi personnel que poétique sur la vie, sur ses découvertes ou sur ses questionnements.

Force nous est d'admettre que l'on se retrouve dans ses réflexions ce qui nous conditionne à questionner nos propres réalités...

Suzanne, comme nombre de grands artistes, vit l'instant présent avec toute la gamme d'émotions que ceux-ci peuvent générer aux couleurs de l'impétuosité et de l'improvisation; paradoxalement, elle s'avère une personne très organisée, gérant son quotidien, son atelier, sa boutique et trouvant le temps de s'investir bénévolement au développement culturel de sa ville.

Tout récemment, elle s'est appliquée, plusieurs matinées et plusieurs soirées consécutives, à peindre sur un mur intérieur de notre nouveau relais touristique une carte de la Ville. En plus de soutenir le jeune préposé dans ses explications, cette carte est originale, amusante et attrayante. Elle mérite le détour...



Crédit photo: Pierre Choquette

Toujours à titre de bénévole, elle contribue au comité d'embellissement et s'est investie dans le projet de la « Forêt Nourricière ». Quelques années plus tôt, elle s'était fait l'énergique instigatrice de la défunte Route des Arts.

D'une énergie qui nous apparaît sans limite, elle se fait également une porte-parole des plus convaincantes auprès de sa clientèle et de ses visiteurs quant aux attraits et à la beauté de Portneuf.

Merci à Suzanne, si talentueuse en tant qu'artiste, qui s'avère aussi généreuse comme ambassadrice de notre milieu.

Pierre Choquette

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

À VOS CAMÉRAS, CITOYENS !

L'exposition Optique – Portneuf, présentée sur le quai et initiée par REG'ARTS Portneuf, s'avère un projet citoyen et se veut une exposition vivante, une fenêtre ouverte à l'expression photographique de chacun et qui se renouvelle de saison en saison.

À VOUS, citoyens amateurs de belles photos, d'assurer la relève. Pour la saison estivale de 2020, nous voulons exposer VOS photos. Il ne vous en coûtera rien, si ce n'est l'originalité de votre regard en un clic. La thématique à respecter : « Optique - Portneuf, la ville sous tous ses angles » !

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Optique - Portneuf se veut une exposition photographique présentée à chaque période estivale dans le parc Léon-Provancher. C'est une exposition qui souhaite offrir aux visiteurs, aux touristes et à chacun d'entre nous un coup d'œil grand format montrant combien belle et dynamique s'avère notre Ville. Tous les sujets d'intérêt public sont possibles, mais la photo doit avoir été prise dans les limites de la ville.

Deux options s'offrent à vous. Si vous disposez d'une caméra possédant un capteur d'au moins 15 mégapixels, il vous est possible de présenter une photo qui sera imprimée en format « poster » (3 X 4 pieds). Si vos photos sont prises à l'aide d'un téléphone ou d'une tablette, la technologie impose une limite à la capacité d'agrandir. Vos photos seront présentées en format plus restreint (18 X 24 po) sous forme de 4 photos présentées en mosaïque dans un même espace. Nous entendons consacrer un présentoir complet à ces photos, pour une possibilité de 24 photos.

Chaque envoi de photo devra être accompagné d'un titre, du lieu de prise de vue et du nom de son auteur.

Ces informations seront intégrées à la photo. La qualité photographique étant un critère majeur, un jury sera formé afin de sélectionner les photos qui seront exposées. Les photos format « poster » seront présentées durant deux éditions.



Crédit photo: Pierre Choquette

Pour participer à l'exposition de l'édition 2020 (juin à octobre), vous devez acheminer vos photos avant le 15 avril 2020 à l'adresse courriel suivante : regarts.portneuf@gmail.com. Les normes de présentation des photos se trouvent sur la page Facebook de REG'ARTS Portneuf à www.facebook.com/regartsportneuf. Vous devez sélectionner l'onglet «Événements», puis «Optique Portneuf / Participation citoyenne».

BONNES PHOTOS !

Reg'ARts Portneuf

UN RELAIS TOURISTIQUE À PORTNEUF

La Ville de Portneuf a maintenant sa propre maisonnette d'accueil touristique.

Cette maisonnette, située à la Halte routière de la Côte du Ministre à Portneuf, est fonctionnelle depuis le début du mois de juillet. Une subvention d'Emploi-Été-Canada a été obtenue pour l'embauche d'une personne responsable de l'animation de cette maisonnette. Les visiteurs peuvent y retrouver toute la documentation disponible

sur la Ville de Portneuf mais également de l'information sur les attraits régionaux.

Le projet a été initié par Reg'Arts Portneuf, mais n'aurait pas pu se concrétiser sans toute l'aide reçue. En effet, les entreprises Freneco Ltée et Frenette et Frères ont fourni gracieusement tous les matériaux nécessaires à l'établissement de cette entité d'accueil.



Crédit photo: Pierre Choquette

Des membres de la famille Larochelle, Jean-Yves, Réjean et Steeve, ont aussi accepté d'assembler cette maisonnette de façon totalement bénévole.

D'autres bénévoles, Mme Suzanne Claveau, Mme Guylaine Latulippe et M. Gérard Gilbert ont également participé à la mise en place de ce projet.

Reg'Arts Portneuf tient aussi à souligner le soutien obtenu de la part de la Ville de Portneuf, de M. Joël Godin - Député de Portneuf—Jacques-Cartier et de M. Vincent Caron - Député de Portneuf.

Vous êtes invités à venir visiter ce tout nouveau relais touristique !

Reg'Arts Portneuf

JOURNÉES DE LA CULTURE : PROGRAMMATION

Lors des Journées de la Culture 2018, le Moulin à Papier de Portneuf a été honoré dans le cadre de l'activité Hommage aux bâtisseurs, organisée par Reg'Arts Portneuf en collaboration avec la Ville. Cet hommage est une activité qui permet de mettre en vedette divers acteurs ayant un impact significatif sur le développement de la Ville de Portneuf.

Cette année, c'est la famille Frenette qui sera à l'honneur les 28 et 29 septembre, au Carrefour municipal. Exposition de photos récentes, anciennes et artistiques, activité familiale, causerie et cocktail dînatoire seront au menu!

Une exposition axée sur le patrimoine portneuvien réalisée par les jeunes citoyens de Portneuf sera également présentée pendant l'événement.

ATELIER FAMILIAL DE CONFECTION DE FERMES DE TOITS (TRUSSES)

Le défi est de réaliser la charpente d'un toit en équipe familiale. Une fois réalisées, ces charpentes seront testées quant à leur résistance au poids et des prix seront accordés aux équipes gagnantes.

HORAIRE :

Atelier : samedi, de 9 h 30 à 12 h

Exposition des fermes de toits : samedi, de 12 h à 16 h

Tests des fermes de toits : samedi, 16 h

5 À 7 DES BÂTISSEURS

Historique et souvenirs de la famille Frenette

Cocktail dînatoire

HORAIRE :

Samedi, de 17 h à 19 h

EXPOSITION CLIC'ADO ET EXPOSITION FRENETTE

Exposition Clic'Ado : photos du patrimoine portneuvien, prises tout au long de l'année par les participants au projet Clic'Ado. Les participants sont des adolescents âgés entre 14 et 18 ans.

Exposition Frenette : photos récentes, anciennes et artistiques des entreprises de la famille Frenette.

HORAIRE :

Samedi, de 9 h 30 à 19 h

Dimanche, de 12 h à 17 h

Les détails concernant l'inscription à l'activité familiale seront partagés sur la page Facebook de Reg'Arts Portneuf et affichés dans certains endroits stratégiques de la Ville prochainement.

LES ACTIVITÉS SONT OUVERTES À TOUS !

Reg'Arts Portneuf

SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Regardez sous chaque cours la procédure d'inscription prescrite.

Vous devez obligatoirement vous inscrire et effectuer le paiement via le logiciel d'inscription en ligne Qidigo pour les cours offerts par la Ville et directement au professeur pour les « autres cours et activités offerts ».

Pour vous inscrire via Qidigo, rendez-vous pendant la période d'inscription à www.villedeportneuf.com et cliquez sur « inscriptions en ligne ». Vous arriverez sur la page d'inscription en ligne de la Ville de Portneuf sur Qidigo. Puis procédez à votre inscription. Une procédure d'inscription est disponible sur le site internet de la Ville dans la section « loisirs et culture » et « inscription en ligne » pour vous aider à vous inscrire.

Concernant les inscriptions et les paiements qui sont faits directement au professeur, communiquez avec eux afin d'en connaître les modalités.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Pour les cours offerts par la ville :

La période d'inscription d'automne se déroulera du 2 au 13 septembre 2019.

La période d'inscription d'hiver se déroulera du 7 au 17 janvier 2020.

*Pour les cours offerts par des professeurs privés, la période d'inscription peut varier. SVP, communiquez directement avec le professeur pour plus d'information.

AIDE À L'INSCRIPTION

La Ville a mis en place un service d'aide à l'inscription au cours des deux années qui ont suivi la mise en place du service d'inscription en ligne, par lequel toutes les inscriptions doivent transiter. Après une période significative de transition et d'appropriation de cette nouvelle façon de faire par les citoyens, la Ville offrira dorénavant, à partir de l'automne 2019, un service ponctuel d'accompagnement lorsque la situation le justifie et ce, sur les heures normales de bureau. Pour tout questionnement en lien avec les modalités d'inscription en ligne, veuillez contacter la réception de la Ville ou le service des loisirs.

MODE DE PAIEMENT

Pour tous les cours offerts par la Ville via le logiciel d'inscription en ligne Qidigo, le paiement peut se faire par carte de crédit directement en ligne, ou en argent ou carte débit lors de la journée d'aide à l'inscription directement au bureau municipal.

Pour les cours offerts par les professeurs privés, le paiement se fait en argent comptant ou en chèque auprès du professeur. Les modalités peuvent varier d'un professeur à l'autre. Informez-vous directement au professeur.

PROGRAMMES ET POLITIQUES

Politique de remboursement

S'applique à tous les cours offerts par la Ville de Portneuf dans cette programmation.

Si une personne souhaite obtenir un remboursement, elle doit en faire la demande au service des loisirs avant la fin des deux premières semaines de cours. Dès que l'inscription est traitée, la municipalité conserve 15% du coût de l'inscription. Dans le cas où les cours sont débutés, le montant correspondant au prorata des cours fréquentés sera ajouté aux 15% de départ. Aucun remboursement ne sera effectué après les deux premières semaines de cours.

EXCEPTION : DANS LE CAS D'UN MANQUE D'INSCRIPTION POUR DÉBUTER UN COURS, CE DERNIER SERA ANNULÉ ET LES PARTICIPANTS INSCRITS SERONT REMBOURSÉS EN TOTALITÉ.

Politique de remboursement des activités non-desservies par la Ville :

La Ville de Portneuf accorde pour les cours ou les activités n'étant pas offerts sur son territoire et n'ayant pas d'offre similaire, un remboursement de 100% de la différence entre le coût d'inscription d'un résident et le coût de l'inscription d'un non-résident. Le cours ou l'activité doit être dispensé dans une municipalité de la MRC de Portneuf. Le remboursement doit être d'un minimum de 20.00\$ (l'addition de deux factures d'inscription est acceptée) et un montant annuel maximum de 200.00\$ par résident et offert. Informez-vous sur les modalités et les conditions à respecter au www.villedeportneuf.com dans l'onglet politiques.

Programme Accès-loisirs

Le programme Accès-loisirs vise à offrir des loisirs gratuitement ou à un faible coût aux gens étant dans une situation de faible revenu. La Ville de Portneuf réserve l'accessibilité à ce programme aux citoyennes et aux citoyens de la municipalité uniquement.

Comment s'inscrire?

Faites un choix dans les activités offertes dans le présent programme et communiquez avec la directrice du service des loisirs afin de prendre rendez-vous pendant les périodes d'inscription. Une rencontre confidentielle sera

alors organisée durant laquelle vous devrez présenter une preuve de revenu familial annuel. La grille des revenus admissibles au programme sont disponibles sur le site internet de la ville dans la section loisirs et culture et programme d'activités automne-hiver 2019-2020.

Le montant alloué pour l'aide à l'inscription variera en fonction des demandes, des orientations données par la Ville et du budget disponible.

*D'autres politiques municipales sont également en place. Vous pouvez les consulter sur le site Internet de la Ville dans la section politiques.

COURS ET ACTIVITÉS

COURS OFFERTS PAR LA VILLE

ANGLAIS DÉBUTANT 1

Cours dans lequel vous apprendrez le vocabulaire et la grammaire de base afin de créer des conversations utiles et demander les questions nécessaires dans un environnement anglophone. (Se présenter, donner des informations personnelles, le présent simple et bien plus...)

CLIENTÈLE : Adultes et adolescents

HORAIRE : Jeudi 18h30 à 20h

DATES : Automne : 19 septembre au 21 novembre 2019 (10 semaines)

Hiver : 23 janvier au 2 avril 2020 (10 semaines)

*Pas de cours le 5 mars.

LIEU : Salle de conférence, 655, avenue de l'Église, Portneuf (QC)

COÛT : 115.00\$ + tx. (132.22\$) (prévoir 15\$ pour l'achat d'un livre)

ENSEIGNANT : Mélanie Lizotte, bachelière en enseignement de l'anglais langue seconde et possédant 10 ans d'expérience en enseignement aux adultes.

INSCRIPTION : Via le logiciel d'inscription en ligne Qidigo

ANGLAIS INTERMÉDIAIRE

Cours dans lequel vous ferez de la conversation anglaise en petits, moyens et grands groupes ainsi que de la révision de la grammaire et du vocabulaire nécessaire.

CLIENTÈLE : Adultes et adolescents

HORAIRE : Jeudi 20h15 à 21h45

DATES : Automne : 19 septembre au 21 novembre 2019 (10 semaines)

Hiver : 23 janvier au 2 avril 2020 (10 semaines)

*Pas de cours le 5 mars.

LIEU : Salle de conférence, 655, avenue de l'Église, Portneuf (QC)

COÛT : 115.00\$ + tx. (132.22\$) (prévoir 15\$ pour l'achat d'un livre)

ENSEIGNANT : Mélanie Lizotte, bachelière en enseignement de l'anglais langue seconde et possédant 10 ans d'expérience en enseignement aux adultes.

PICKLEBALL

Le pickleball est un jeu de raquette se situant entre le tennis, le badminton, le ping pong et le racketball. Le pickleball se joue un contre un ou deux contre deux sur un terrain s'apparentant à celui du badminton. Ce jeu est simple, facile à apprendre, facile à jouer. Tout le monde peut jouer au pickleball... les jeunes et les moins jeunes y trouvent leur compte! Tout le monde est invité à venir jouer de façon amicale!

CLIENTÈLE : Toute personne souhaitant s'initier ou jouer au pickleball

HORAIRE : Mardi et jeudi 18h30 à 21h30 (école de la Rivéraine)

Mardi et jeudi 19h30 à 21h (école des Sentiers)

DATES : Automne : 3 septembre au 19 décembre 2019
(16 semaines)

Hiver : 14 janvier au 18 juin 2020 (23 semaines)

LIEU : Gymnase de l'école des Sentiers et gymnase de l'école de la Riveraine

COÛT : 25,00\$ (paiement et inscription à la Fédération Québécoise de pickleball)

Preuve d'inscription requise.

RESPONSABLES : Dominique Ouellet et Mario Beaulieu

INSCRIPTION : Via le logiciel d'inscription en ligne Qidigo

SOCCKER INTÉRIEUR

Dispensé par l'Association de soccer Les Riverains, le soccer intérieur est une ligue amicale destinée aux joueurs de l'Association désirant poursuivre la pratique de leur sport en dehors de la période estivale. Les séances sont composées d'environ 30 minutes d'activités techniques et d'environ 30 minutes de jeu.

CLIENTÈLE : U5- U7 (enfants nés entre 2013 et 2015)

U8-U10 (enfants nés entre 2010 et 2012)

HORAIRE : Samedi ou dimanche matin selon les disponibilités du gymnase

LIEU : Gymnase de l'école secondaire Donnacona

COÛT : 90,00\$ (incluant un chandail de pratique)

RESPONSABLE : Rachel Marcotte, coordonnatrice de l'Association de soccer Les Riverains: 418 462-0547 ou soccer.riverains@gmail.com

INSCRIPTION : Via le logiciel d'inscription en ligne Qidigo

SPINNING OU VÉLO INTÉRIEUR DE GROUPE

Activité physique intense d'une durée de 45 minutes se déroulant sur un vélo stationnaire et animée par un intervenant spécialisé. L'activité se déroule au rythme d'une musique dynamique changée selon le degré d'intensité souhaitée par l'intervenant. Cette discipline est conçue pour tous ceux et celles qui souhaitent se maintenir ou se mettre en forme, ou perdre du poids.

CLIENTÈLE : 16 ans et +

HORAIRE : Lundi : 17h30 à 18h15

18h30 à 19h15

Mercredi : 17h30 à 18h15

18h30 à 19h15

LIEU : Salle de spinning, carrefour municipal

COÛT : Résidents: 96,00\$ + taxes (110,38\$: 1 cours/sem.), 168,00\$ + taxes (193,16\$: 2 cours/sem.);

Non-résidents: 108,00\$ + taxes (124,17\$: 1 cours/sem.), 192,00\$ + taxes (220,75\$: 2 cours /sem.)

PROFESSEURE : Dory Lirette

INSCRIPTION : Via le logiciel d'inscription en ligne Qidigo

ACTIVITÉ DE MISE EN FORME POUR LES PERSONNES DE 50 ANS ET +

Avec l'assistance de bénévoles formés, les participants sont invités à effectuer les exercices proposés. Ceux-ci peuvent être faits assis ou debout en respectant la condition physique du participant. Les objectifs des cours sont d'avoir du plaisir, de socialiser et de bouger!

CLIENTÈLE : 50 ans et +

HORAIRE : Mardi 9h à 10h30

DATES : Automne : 17 septembre au 3 décembre 2019
(12 semaines)

Hiver : 21 janvier au 21 avril 2020 (14 semaines)

LIEU : Salle #1, carrefour municipal

COÛT : GRATUIT

ANIMATRICES : Nicole Beaupré, Diane Durand et Denise Lapière, bénévoles formées par une conseillère Vie Active

INSCRIPTIONS : Via le logiciel d'inscription en ligne Qidigo

HATHA YOGA

Pratique de yoga axée sur l'alignement de la posture, développant la souplesse tout en augmentant la force et l'équilibre, et permettant au corps et à l'esprit d'atteindre détente et stabilité.

CLIENTÈLE : Adultes et adolescents

HORAIRE : Mercredi 9h30 à 10h30

Dates : Automne : 25 septembre au 13 novembre 2019 (8 semaines)

LIEU : Salle 1, carrefour municipal

COÛT : 80.00\$ + tx. (91,98\$)

ENSEIGNANTE : Catherine Côté, formée à l'école Satyam, Montréal

INSCRIPTIONS : Via le logiciel d'inscription en ligne Qidigo

AUTRE COURS ET ACTIVITÉS OFFERTS

COURS DE DANSES SOCIALES ET EN LIGNE POUR TOUS

LIEU : Portneuf, Salle du conseil - Hôtel de Ville

DÉBUT DES COURS : à partir du dimanche 8 septembre 2019

PROFESSEUR: Jacques Bédard

INSCRIPTIONS: 418 286-4657

Diplômé et membre :

- CPDDSQ (Corporation des Professionnels en danse et danse sportive du Québec)
- CDTA (Canadian Dance Teachers Association)
- FDB (Fédération danse Ballroom)

INITIATION À L'UNIVERS DU THÉÂTRE

Avec Mariline Tanguay, (Maître Ès Arts, Art dramatique), vient découvrir et t'initier à l'univers du théâtre. Que ce soit pour jouer, faire des costumes, du maquillage, des décors ou rédiger un script. Viens apprendre à t'exprimer, exploiter ta créativité et collaborer à un projet théâtral.

CLIENTÈLE : Femmes intéressées au théâtre (pour le jeu, les costumes, le maquillage, les décors, ou rédiger un script)

HORAIRE : Lundi de 18h30 à 20h30

LIEU : Salle 2, carrefour municipal

COÛT : GRATUIT

DATES : Automne : 9 septembre au 9 décembre 2019 (14 semaines)

Hiver : 13 janvier au 9 mars (9 semaines)

RESPONSABLE : Mariline Tanguay

INSCRIPTION : Centre Femmes de Portneuf :

581 329-5358;

centrefemmesportneufmail.com;

<https://centrefemmesdeportneuf.org/>

ZUMBA FITNESS

Venez bouger et vous déhancher sur une musique endiablée!

L'objectif du Zumba : avoir du plaisir tout en améliorant sa forme physique. Sans gêne, ni pudeur... venez-vous amuser avec nous!

CLIENTÈLE : 16 ans et +

HORAIRE : Lundi 18h05 à 18h50 (45 min)

DATES : Automne : 16 septembre au 25 novembre 2019 (10 sem.)

*Pas de cours le 21 octobre.

Hiver : 13 janvier au 16 mars 2020

COÛT : 80,00\$ (140,00\$ pour 2 cours, avec Zumba toning)

PROFESSEURE : Karine Bertrand : 418 283-3874

INSCRIPTION : Auprès du professeur, payable au 1er cours en argent ou par chèque

ZUMBA TONING

Afin de tonifier votre corps (abdos, bras, cuisses) tout en bougeant et vous déhanchant sur une musique endiablée! Il s'agit de l'objectif du zumba toning! Le zumba toning est le moyen idéal de sculpter votre corps tout en vous amusant!

CLIENTÈLE : 16 ans et +

HORAIRE : Lundi 19h à 20h

DATES : Automne : 16 septembre au 25 novembre 2019 (10 sem.) *Pas de cours le 21 octobre.

Hiver : 13 janvier au 16 mars 2020

COÛT : 75,00\$ (140,00\$ pour 2 cours, avec Zumba Fitness)

PROFESSEURE : Karine Bertrand : 418 283-3874

INSCRIPTION : Auprès du professeur, payable au 1er cours en argent ou par chèque

COURS DE TIR À L'ARC

DÉBUT DES COURS : Mardi 29 octobre

Cours de 10 heures (4 soirées) théorique et pratique de ce sport à compter du 29 octobre 2019 (équipement fourni).

ENTRAÎNEUR QUALIFIÉ TAQ : Jean-Sebastien Lavoie # 75287

GROUPE D'ÂGE : 9 ans et plus

COÛTS : \$95.00 (incluant la carte de membre de la Ligue des Archers du Québec).

Sur cible concentrique et cible animalière.

Nombre de places limité. Si nous avons plus de demande il sera possible d'offrir d'autres dates.

INSCRIPTIONS : Yvon Legault : 418 843-3353 ou yvonlegault@outlook.com

Éric Cossette : 418 462-0692 ou cossette9@videotron.ca

Pour plus de détails : <https://flechedelarcher.org>

Les archers d'expérience sont aussi les bienvenus.

LA GRANGE - SALLE SPORTIVE

Nouveau centre de conditionnement physique situé à Portneuf. Il se veut le gym le plus accessible de tout le comté tout en offrant les services recherchés dans une salle de conditionnement physique.

CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT EN SALLE

Le cours circuit d'entraînement consiste en l'exécution d'une série d'exercices musculaires et cardiovasculaires donnée sans repos entre les exercices. Chaque exercice ciblé dans les différentes séries sera expliqué et démontré en détail par un entraîneur qualifié. Le cours est donc accessible à tous.

CLIENTÈLE : 18 ans et +

HORAIRE : Samedi 13h à 13h45

DATES : Automne : 27 octobre au 15 décembre 2019 (8 semaines)

Hiver : 8 février au 28 mars 2020 (8 semaines)

LIEU : Gym La Grange Salle sportive

COÛT : 100,00\$

PROFESSEUR : À déterminer

INSCRIPTION : Auprès de Mathieu Beaulieu au 418 283-3543. Le paiement doit être effectué au début du cours.

COURS OFFERTS PAR LE CERCLE DES FERMIERES

Tous ces cours sont ouverts aux membres et aux non-membres.

Pour informations, l'inscription et le paiement communiquer avec le professeur. _____

TRICOT AU CROCHET – DÉBUTANT

Apprentissage des mailles de bases et des termes utilisés, lecture de patrons simples, réalisation d'échantillons et d'un tawashi (éponge lavable zéro déchet)

CLIENTÈLE : 14 ans et+ / Débutant

HORAIRE : Mardi 9h30 à 11h30*

*(possibilité d'un groupe de soir si inscriptions suffisantes)

DATES : 24 septembre au 15 octobre (4 semaines)

LIEU : Local du CFQ Portneuf (2^e étage de l'hôtel de ville)

COÛT : Membre d'un CFQ - 48\$ non-membre - 58\$

MATÉRIEL : Matériel fourni sauf le crochet - apporter grosseur entre 3mm et 5mm

PROFESSEURE : Karine Chevalier 418 283-2580

INSCRIPTION : Les participants doivent s'inscrire minimalement une semaine avant le début des cours. Le paiement doit se faire au premier cours en argent comptant ou par chèque. _____

TRICOT À LA BROCHE – BAS, FAÇON TRADITIONNELLE

Modèle en côtes ou en points ajourés, tricoté en rond à 4 broches, avec talon double et finition « grafting » au bout du pied.

CLIENTÈLE : 16 ans et+ / Savoir tricoter les mailles endroit et envers

HORAIRE : Jeudi 18h30 à 20h30*

*(possibilité d'un groupe de jour si inscriptions suffisantes)

DATES : 26 septembre, 10 et 24 octobre et 7 novembre (4 cours aux 2 semaines)

LIEU : Local du CFQ Portneuf (2^e étage de l'hôtel de ville)

COÛT : Membre d'un CFQ - 40\$ non-membre - 50\$

MATÉRIEL : Apporter 1 ensemble de 4 broches grosseur 2.75mm ou 3mm et 100g de laine à bas avec mélange de nylon ou polyester

PROFESSEURE : Colombe Bourque 418 999-0408

INSCRIPTION : Les participants doivent s'inscrire minimalement une semaine avant le début des cours. Le paiement doit se faire au premier cours en argent comptant ou par chèque. _____

COUTURE – ÉPICERIE ZÉRO DÉCHET

Avec des techniques simples, vous réaliserez 3 sacs pour faire votre épicerie : 1 sac à coulisse pour le vrac, 1 sac à légumes en filet et tissu et 1 sac à emplettes dans sa pochette.

CLIENTÈLE : 12 ans et+ / Tous niveaux - Bienvenue aux débutants

HORAIRE : Mercredi 18h30 à 20h30

DATES : 30 octobre au 13 novembre (3 semaines)

LIEU : Local du CFQ Portneuf (2^e étage de l'hôtel de ville)

COÛT : Membre d'un CFQ - 40\$ non-membre - 50\$

MATÉRIEL : Matériel fourni

PROFESSEURE : Marie-Hélène Martin 418 520-1467

INSCRIPTION : Les participants doivent s'inscrire minimalement une semaine avant le début des cours. Le paiement doit se faire au premier cours en argent comptant ou par chèque. _____

PEINTURE SUR PORCELAIN

Apprenez à peindre sur porcelaine avec des techniques simples, à partir d'un modèle (nombreux modèles disponibles). Réalisation d'une pièce dans la soirée, explications pour la fixation.

CLIENTÈLE : 12 ans et+ / Débutant

HORAIRE : Mardi 18h à 21h

DATES : 19 novembre (1 semaine)

LIEU : Salle du conseil, hôtel de ville

COÛT : Membre d'un CFQ - 20\$ non-membre - 30\$

Matériel : Matériel fourni sauf l'objet à peindre - apporter 1 assiette ou 1 plat de service

PROFESSEURE : Joane Audet 418 913-0547

INSCRIPTION : Les participants doivent s'inscrire minimalement une semaine avant le début des cours. Le paiement doit se faire au premier cours en argent comptant ou par chèque.

ÉVÉNEMENTS À RETENIR CHEVALIERS DE COLOMB

26 OCTOBRE - SOIRÉE ROSBIF

Musique | Mario Paquet

16 NOVEMBRE - SOIRÉE MÉCHOUI PORC ET BŒUF

Musique | Frédéric Lévesque

15 FÉVRIER - SOIRÉE BROCHETTE DE POULET

Musique | Denis Marcotte

21 MARS SOIRÉE LEVÉE DE FONDS SPAGHETTI

Musique | Frédéric Lévesque

11 AVRIL SOIRÉE

Musique | Bardeaux Band

16 MAI SOIRÉE DEMI-POULET

Musique | Frédéric Lévesque

Pour réservation de carte de souper :
Pierre Renaud 418 286-0074



**CHEVALIERS
DE COLOMB**

FADOQ DE LA JOIE

À TOUS NOS MEMBRES !

Il nous plaisir de vous annoncer la reprise de nos activités, le **MARDI 10 SEPTEMBRE** à 13h à la salle des Chevaliers de Colomb qui sera suivi, à 15h, d'une épluchette de blé d'inde.

Prenez note que nous aurons notre premier dîner de la saison **MARDI LE 29 OCTOBRE** : buffet froid au coût de 10\$.

Pour réservation: date limite le 25 octobre

Betty Jess : 418 286-6134

Thérèse Roy : 418 285-3817

Au plaisir de vous voir bientôt !

Louissette Roy, présidente

BINGO

**TOUS LES VENDREDIS À 18H45
À COMPTER DU 6 SEPTEMBRE 2019**

Local des Chevaliers de Colomb
110, rue de la Rivière, Portneuf

LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE¹ EN SEPT QUESTIONS



1. POURQUOI MA PROPRIÉTÉ EST-ELLE INCLUSE DANS UNE ZONE INONDABLE?

D'abord, il faut savoir que le territoire d'application de la zone d'intervention spéciale (ZIS) n'est pas une nouvelle carte des zones inondables au Québec.

En effet, une ZIS est une mesure temporaire prise par le gouvernement pour délimiter un territoire où des règles particulières se substituent à la réglementation locale et régionale d'aménagement et d'urbanisme. Cette mesure peut être utilisée par le gouvernement dans le but de résoudre un problème d'aménagement dont l'urgence ou la gravité justifie une intervention rapide.

Dans cette optique, les crues printanières de 2017 et de 2019 ont démontré qu'il était nécessaire de poser rapidement des gestes visant à mieux gérer l'aménagement du territoire dans les zones inondables dans un contexte de changements climatiques.

À l'heure actuelle, certaines municipalités ont des règlements d'urbanisme qui contiennent des dispositions qui ne sont pas conformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dont l'un des objectifs est d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens dans les zones inondables.

Les objectifs du gouvernement sont d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens dans les zones inondables ainsi que de diminuer l'impact que les inondations futures auront sur les citoyens et sur l'ensemble de la population québécoise qui assume les coûts reliés à ces sinistres.

En somme, la ZIS permet au gouvernement d'interdire la construction de nouveaux bâtiments et la reconstruction de bâtiments détruits par une inondation, le temps que le gouvernement élabore et mette en œuvre un plan d'action en matière d'aménagement du territoire relatif aux zones inondables.

Ce plan consistera, entre autres, à revoir les normes encadrant la gestion des zones inondables en vi-

gueur pour l'ensemble du territoire du Québec ainsi qu'à poursuivre l'actualisation de la cartographie des zones inondables, afin de mieux protéger les citoyens lors d'inondations.

2. POURQUOI LES MUNICIPALITÉS N'ONT-ELLES PAS ÉTÉ CONSULTÉES AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA ZIS?

Vu l'importance et l'urgence de la situation, le gouvernement a agi rapidement, de manière responsable, en instituant un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments inondés, le temps de réfléchir à ce que devrait être notre aménagement du territoire en zones inondables au Québec.

Près de 800 municipalités sont visées par la ZIS. Une consultation préalable de l'ensemble de ces municipalités aurait pris un certain temps, voire des mois, période pendant laquelle des citoyens auraient pu construire et reconstruire dans des zones à risque d'inondations.

Le gouvernement est conscient que l'établissement de la ZIS peut préoccuper les municipalités et les citoyens. C'est entre autres pourquoi des consultations publiques se sont tenues le 4 juillet dernier dans les 16 régions touchées. Plus de 5 600 personnes ont participé à ces assemblées publiques de consultation.

3. COMMENT LE TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA ZIS A-T-IL ÉTÉ DÉTERMINÉ ET POURQUOI LA CARTE COMPORTE-T-ELLE DES INEXACTITUDES?

En premier lieu, la ZIS s'applique aux zones inondables 0-20 ans qui ont déjà été intégrées avant le 10 juin 2019 dans les outils de planification² des municipalités.

En deuxième lieu, elle s'applique au territoire ayant été inondé par les crues printanières de 2017 et de 2019 délimité par le gouvernement.

Ainsi, une propriété peut se trouver dans la ZIS et ne pas avoir été inondée en 2017 ou en 2019, ni même dans les

1- Ce document facilite la compréhension du décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale visant à favoriser une meilleure gestion des zones inondables. Il importe de se référer au décret 817-2019, publié dans la Gazette officielle du Québec le 15 juillet 2019, pour connaître les dispositions légales de la zone d'intervention spéciale.

2- Les outils de planification sont : les schémas d'aménagement et de développement et les règlements de contrôle intérimaire.

années antérieures, si elle fait partie d'une zone inondable 0-20 ans intégrée dans les outils de planification municipale.

En ce qui concerne la délimitation du territoire inondé en 2017 et en 2019, les données disponibles au moment d'adopter la ZIS provenaient de photographies aériennes, de relevés terrain, d'images satellitaires ainsi que des réclamations faites auprès du ministère de la Sécurité publique. Or, les technologies d'imagerie satellitaire comportent généralement une plus grande marge d'imprécision que la photographie aérienne.

En somme, le gouvernement souhaite que ce territoire corresponde le plus fidèlement possible aux zones inondables 0-20 ans déjà inscrites dans les outils de planification, ainsi qu'aux territoires ayant été inondés par les crues printanières de 2017 et de 2019.

C'est la raison pour laquelle nous avons tenu des séances de consultation publique le 4 juillet dernier et c'est aussi pourquoi nous procédons toujours à des ajustements au territoire d'application de la ZIS.

4. MA PROPRIÉTÉ EST DANS LA ZIS. AVEZ-VOUS PENSÉ AUX CONSÉQUENCES POUR MOI? À MES PRIMES D'ASSURANCES? À LA VALEUR DE MA PROPRIÉTÉ?

TRAVAUX POSSIBLES

Malgré ce qui a été rapporté, il est important de souligner que la plupart des travaux de rénovation demeurent possibles. Votre municipalité sera en mesure de vous délivrer un permis pour des travaux qui sont destinés à maintenir en bon état les terrains, ainsi qu'à entretenir, à réparer, à moderniser ou à démolir les constructions et les ouvrages existants.

Par exemple, sous réserve de ses autres règlements, votre municipalité pourrait autoriser la rénovation d'une salle de bain, le remplacement d'une toiture, la réparation d'un balcon, le remplacement d'un cabanon existant ou encore la reconstruction d'un bâtiment à la suite d'un incendie.

Cependant, vous ne pourrez pas, pendant la durée de l'application de la ZIS, construire de nouveaux bâtiments, installer une nouvelle piscine ou agrandir votre résidence sur la portion du territoire de votre propriété qui est visée par la ZIS. Vous ne pourrez pas non plus reconstruire votre maison si elle a été inondée et que les dommages dépassent 50 % du coût neuf de construction.

ASSURANCES

En ce qui concerne les assurances, le coût des primes varie en fonction de plusieurs facteurs. Si votre propriété a été inondée par le passé, cela aura peut-être une répercussion sur votre prime. Or, cette répercussion ne sera pas liée à la ZIS, mais bien au sinistre survenu. Bien des gens qui ne sont pas dans la ZIS verront leurs primes d'assurances s'accroître pour les années à venir.

Aussi, selon le Bureau d'assurance du Canada, l'inclusion dans une ZIS ou dans une zone inondable n'empêche pas un propriétaire de souscrire à une police habitation qui couvre le vent, le feu, le vol ou le vandalisme. Les assureurs évaluent le risque et établissent leur tarification en fonction des antécédents. Aucun cas de refus d'assurance en lien avec la ZIS ne nous a été rapporté.

VALEURS DES PROPRIÉTÉS

La détermination de la valeur de votre propriété dépend d'un ensemble de facteurs. D'ailleurs, une ZIS est en vigueur depuis 2011, notamment dans les municipalités régionales de comté (MRC) de la Vallée-du-Richelieu et du Haut-Richelieu. Dans l'ensemble, la valeur foncière des propriétés situées sur ce territoire a continué de croître à un rythme semblable à celui qui existe dans les municipalités voisines. Par ailleurs, à ce jour, aucune étude n'établit que la mise en place d'une ZIS affecte la valeur des propriétés.

5. JE PENSE QUE MA PROPRIÉTÉ EST DANS LA ZIS PAR ERREUR. QUE PUIS-JE FAIRE?

Dans un premier temps, vous devez vérifier auprès de votre municipalité si votre propriété est incluse dans une zone inondable 0-20 ans. Si c'est le cas, elle sera visée par la ZIS, qu'elle ait été inondée ou non par les crues printanières de 2017 ou de 2019.

Si votre propriété n'est pas dans une zone inondable 0-20 ans et que vous constatez qu'elle figure à l'intérieur du territoire d'application de la ZIS, alors qu'elle n'est pas dans une zone qui a été inondée, vous pouvez le signaler à votre municipalité. Cette dernière est responsable d'acheminer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) toute demande d'ajustement de la délimitation du territoire ayant été inondé en 2017 et en 2019 qu'elle juge recevable.

Toutes les municipalités ont jusqu'au 19 août 2019 pour transmettre leurs demandes d'ajustements et leurs commentaires. Le MAMH et le ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques effectueront les analyses nécessaires. Des ajustements seront apportés à la ZIS, s'il y a lieu, et ce, dans les meilleurs délais. Enfin, le gouvernement s'assurera d'informer le public rapidement des décisions prises.

6. QUELLES INFORMATIONS DOIS-JE FOURNIR À MA MUNICIPALITÉ SI JE PENSE QUE MA PROPRIÉTÉ EST DANS LA ZIS PAR ERREUR?

Pour remplir le formulaire requis à cet effet, votre municipalité peut par exemple vous demander de :

- préciser l'adresse et le numéro de lot de votre propriété;
- fournir des photos datées de votre propriété qui démontrent qu'elle n'a pas été atteinte par les crues printanières;

- fournir une indication du plus haut niveau d'eau qui a touché votre propriété, si ces données sont disponibles;

- fournir une indication quant à la différence entre le niveau de votre terrain et le niveau d'un cours d'eau à proximité de celui-ci.

7. À QUEL MOMENT PRENDRA FIN LA ZIS?

Il n'y a pas de date de fin spécifique de la ZIS. La réglementation mise en place par la ZIS pourra être levée progressivement, MRC par MRC, lorsque l'ensemble des municipalités d'une même MRC auront intégré le nouveau cadre normatif en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations et que la reddition de comptes du milieu municipal témoignera de la bonne administration de la ZIS.



PARCOURS CATÉCHÉTIQUES POUR LES 7-12 ANS

Il y aura une soirée d'information et d'inscription pour les parents de Cap-Santé, Donnacona et Portneuf ayant des enfants de 7 à 12 ans et qui désirent les inscrire à la catéchèse. Cette rencontre aura lieu le **jeudi 5 septembre 2019 à 19h au sous-sol de l'église de Donnacona**. L'entrée se fait par le stationnement attenant au presbytère, rue Sainte-Agnès. La présence des enfants n'est pas requise à cette soirée.

**POUR INFORMATIONS : LUCIE CLICHE, 418-285-1884
OU 581-999-7610.**

RENCONTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

À VOS AGENDAS ! Une rencontre d'information et de consultation sur l'avenir des églises se tiendra le **mardi 17 SEPTEMBRE 2019, À L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-TRÈS-SAINT-ROSAIRE (SECTEUR NORD), DÈS 19H00**. Cette rencontre, organisée par la Fabrique, s'adresse à tous les citoyens se sentant concernés par le devenir des deux églises présentes sur le territoire de la Ville de Portneuf, souhaitant connaître l'état actuel des bâtiments ou encore désirant se prononcer concernant d'éventuels projets de reconversion à des fins communautaires ou autres.

BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET | SECTEUR SUD

Le retour à l'horaire régulier se fera le

4 SEPTEMBRE, les mercredis, de 19h à 20h30.

Vous pouvez joindre les bénévoles aux heures d'ouverture au 418 286-6525, poste 6527.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

VILLE DE PORTNEUF | LE 12 AOÛT 2019

Fidèle à mon engagement d'assurer une gestion saine et transparente des finances municipales, et en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et la *Loi sur le traitement des élus* (T-11.001), c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

Au terme du mandat de l'auditeur indépendant, au cours duquel les états financiers consolidés de la Ville ont fait l'objet d'un audit, un rapport sans réserve a été émis en date du 15 juillet 2019. Dans ce dernier, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Comme vous le constaterez, ce rapport témoigne de la rigueur apportée à la gestion des finances publiques et du soin consacré à doter la Ville des ressources et des leviers nécessaires à une administration proactive et efficiente, dans un contexte municipal de redressement et de consolidation. À cet effet, soyez assurés que les élus, les gestionnaires et les employés municipaux travaillent ardemment à la mise en place d'une gestion réfléchie, cohérente et transparente dont la finalité est de contribuer à la vitalité territoriale et à l'amélioration continue des services municipaux dédiés aux citoyens.

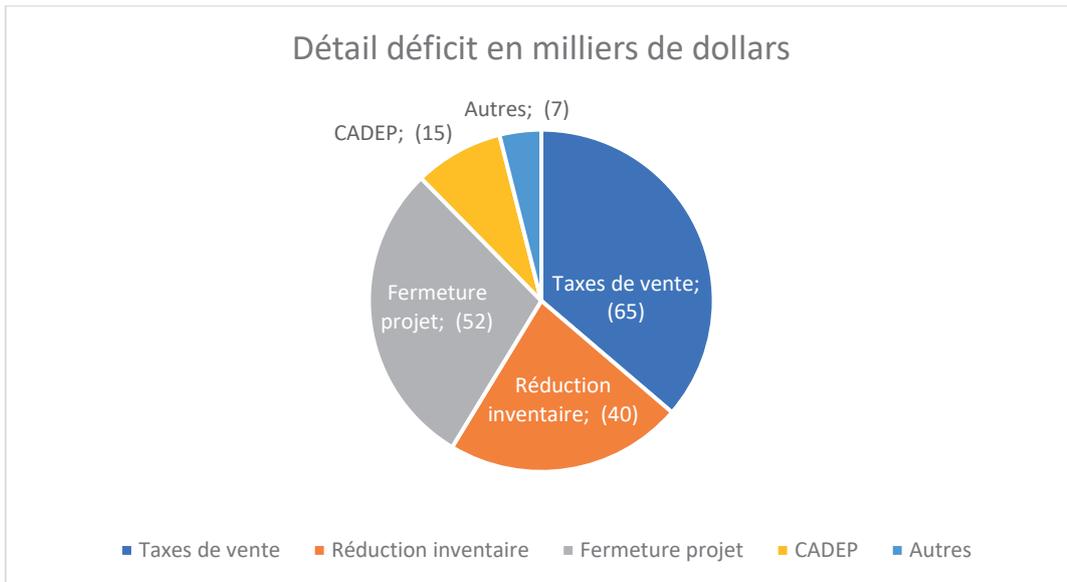
Finalement, veuillez noter que les présents faits saillants, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et la présentation effectuée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019, sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedeportneuf.com), sous les onglets La Ville / Finances.

LE RAPPORT FINANCIER

L'exercice financier 2018 se caractérise par des revenus consolidés totaux de 6 949 822 \$ et des charges de 6 019 657 \$. La Ville a donc un excédent consolidé de 930 165\$.

En tenant compte des ajustements liés à la conciliation fiscale tels que l'amortissement, le financement des activités de fonctionnement, le remboursement de la dette long terme et l'affectation des sommes aux investissements et aux fonds réservés, la Ville obtient un déficit consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 129 738\$. En excluant les excédents de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGRMP), ce déficit non consolidé est de 179 009\$ pour la Ville.

Celui-ci est en grande partie expliqué par des éléments non récurrents. En effet, l'arrivée d'une nouvelle équipe de gestionnaires a contribué à poser un regard neuf sur le cadre financier et fiscal propre au secteur municipal, ce qui s'est traduit par une analyse différente des données financières. Ainsi, certains éléments ont été analysés et la comptabilisation revue en conséquence.



Perception taxe de vente TPS-TVQ – 65 000\$

Suivant une interprétation de la *Loi sur la taxe de vente* (T-0.1) réalisée antérieurement, certaines taxes n’ont pas été perçues. Considérant la complexité de cette Loi et la récurrence des revenus associés à ces taxes, la Ville a jugé prudent de revoir cette interprétation.

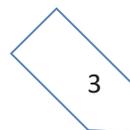
À la suite de cette révision, on ne peut établir clairement si ces taxes devront être versées au gouvernement. Ainsi, la Ville a procédé à une demande d’interprétation officielle auprès de Revenu Québec. Il est possible que la Ville n’ait jamais à déboursé ce montant ou qu’elle puisse récupérer celui-ci.

Toutefois, au 31 décembre 2018 et en l’absence des conclusions associées à la demande d’interprétation, il est impossible de conclure avec certitude sur cet aspect. Donc, les normes comptables prévoient la comptabilisation de ce montant à payer d’ici à ce que nous ayons la totalité des informations en main.

Réduction de valeur des inventaires du service de service des travaux publics – 40 000\$

Le service des travaux publics détient un inventaire de pièces permettant la réparation de nos infrastructures et équipements. Celui-ci était de 109 859 \$ au 31 décembre 2017. Ce solde étant nettement supérieur à l’inventaire de municipalités comparables, la Ville a jugé à propos de revoir celui-ci dans un objectif de transparence et de saine gestion financière.

À la suite de nos travaux, il a été conclu que plusieurs pièces n’ayant pas été utilisées depuis plusieurs mois et ne devant pas l’être dans un avenir rapproché, il était plus représentatif de les retirer de l’inventaire et de les inscrire à la dépense en 2018.



Fermeture de projets en cours – 52 000\$

Plusieurs projets d'investissement étaient toujours en cours dans les états financiers à la fin de l'exercice 2017.

Certains dépassements de coût ont contribué à ce que les dépenses soient supérieures au financement obtenu. Ainsi, ces écarts ont dû être imputés au budget de 2018.

Programme de la CADEP – 15 000\$

Au début de l'année 2019, la Ville a mis fin à sa contribution au programme d'aide financière consacrée à la construction de nouvelles résidences sur le territoire. Cette contribution était versée à la Corporation d'aide au développement de Portneuf (CADEP), qui administrait le programme.

Au moment de mettre fin au programme, la Ville a confirmé qu'elle honorerait ses engagements pour les années antérieures. Elle a versé un montant équivalent à l'aide financière pour la totalité des permis pour construction neuve délivrés en date du 31 décembre 2018, pour lesquels l'aide prévue n'avait pas encore été versée.

Ceci a amené à une modification de la comptabilisation des montants versés à cette organisation. En effet, précédemment les montants étaient versés et comptabilisés en charge au moment où le certificat de la MRC en lien avec ces constructions neuves était émis.

Cette précision quant à la façon d'honorer ses engagements auprès de la CADEP a amené la Ville à comptabiliser la totalité des montants dus en lien avec ce programme au 31 décembre 2018, et ce même si les certificats de la MRC n'étaient pas émis.

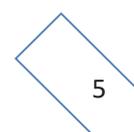
SOMMAIRE CONCILIATION FISCALE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018	
Revenus de fonctionnement	5 133 913 \$
Dépenses de fonctionnement	(6 019 657 \$)
Amortissement des immobilisations	1 452 131 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	124 286 \$
Remboursement de la dette à long terme	(667 772 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(152 639 \$)
Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(129 738 \$)

INVESTISSEMENT

La Ville a généré des revenus d'investissement, inclus dans les revenus totaux, de 1 815 909 \$. Ces revenus sont liés, pour la plupart, à des subventions et concernent en majorité les importants travaux d'infrastructure et de mise aux normes énumérés plus bas (programme FEPTU, PIIRL, Programme de la TECQ, etc.) Ces revenus incluent également les fonds liés aux droits facturés à la carrière et utilisés pour financer les travaux de l'année 2018.

La Ville de Portneuf a donc effectué un total de 4 949 129\$ en acquisition d'immobilisation au cours de l'année 2018 :

• Renouvellement de conduites d'eau en lien avec le programme FEPTU 1 (Rue des Oies-Blanches, Chemin Neuf, Paquin et des écoliers, Saint-Charles et de la Grève)	1 265 717\$
• Amélioration des infrastructures d'eau en lien avec le programme FEPTU 2 (Construction d'un réservoir d'eau potable, bouclage du réseau d'eau potable et raccordement du réseau d'eau potable et chambre de réduction de pression)	722 189 \$
• Mise aux normes du puits Saint-Louis en lien avec le programme de la TECQ	671 550\$
• Voie de contournement dont le financement se fera en majeure partie par les droits liés à la carrière conservés dans le Fonds carrières et sablières	1 148 276 \$
• Acquisition de véhicules et machinerie (Rétrocaveuse, véhicule incendie et tracteur à pelouse)	220 786\$
• Amélioration de nos bâtiments locatifs, dont la caserne nord, qui nous a permis de générer des revenus locatifs supplémentaires	132 581\$
• Finalisation des travaux de réhabilitation du réseau routier local en lien avec le programme PIIRL	60 340\$
• Aménagement de nos parcs et terrains de jeu (piste cyclable, Parc Développements portneuviens, etc.)	62 615 \$
• Autres investissements (équipements incendie, bâtiment station de pompage SP4, etc.)	65 075 \$



Le solde des acquisitions qui n'est pas financé par des revenus de subvention ou des fonds réservés sera couvert majoritairement par des emprunts à long terme.

Au 31 décembre 2018, le financement temporaire en lien avec ce solde est de 715 000\$. Celui-ci sera converti en dette à long terme au cours de la prochaine année.

SITUATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018	
Actifs financiers	8 092 207 \$
Passifs	(17 599 990 \$)
Actifs financiers nets (Dette nette)	(9 507 783 \$)
Actifs non financiers	38 300 684 \$
Excédent (Déficit) accumulé	28 792 901 \$

Actifs financiers :

Les actifs financiers sont principalement composés de débiteurs. Ceux-ci correspondent en grande majorité aux subventions à recevoir en lien avec les différents programmes liés aux travaux d'infrastructures. (FEPTU, TECQ, PIRL etc.)

Au 31 décembre 2018, la Ville avait une insuffisance de fonds par rapport à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie affectés de 961 034\$. Il s'agit d'une diminution d'environ 500 000\$ par rapport à la même période, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

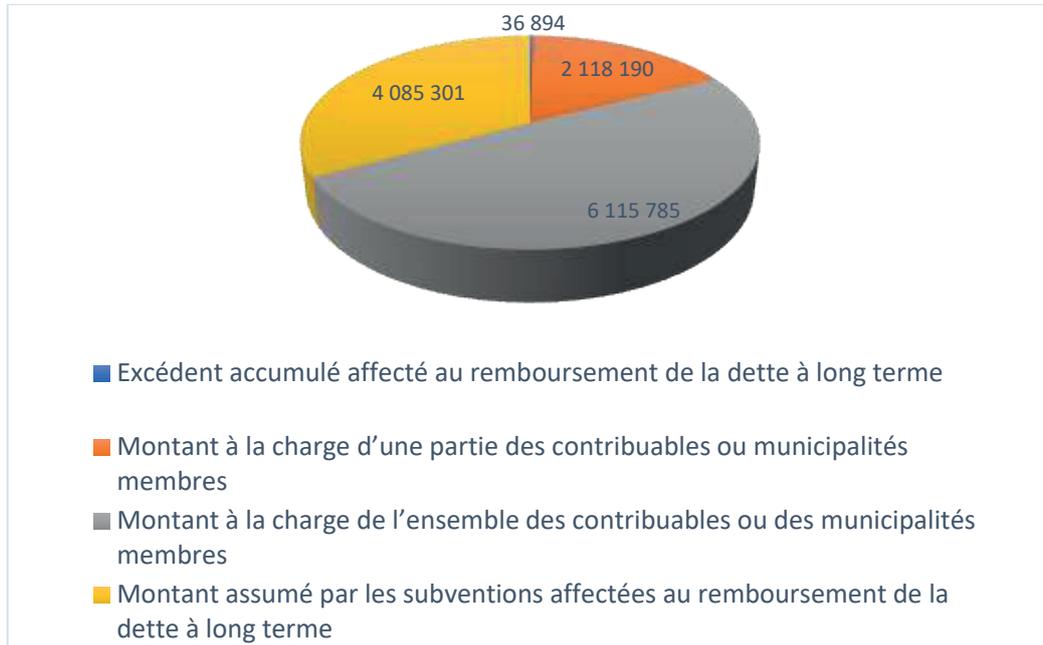
Cette insuffisance étant principalement expliquée par des démarches de financement à long terme nécessaires n'ayant pas été effectuées dans le passé en temps opportun.

Depuis 2018, la Ville effectue les démarches nécessaires et consacre des efforts de façon prioritaire afin de diminuer cette insuffisance. Dans l'intervalle, une gestion optimisée des liquidités a été mise en place.

Passifs :

Les passifs sont principalement constitués d'emprunts temporaires et de dettes à long terme. Ceux-ci ont été contractés majoritairement en lien avec des investissements.

La dette à long terme est assumée de la façon suivante :



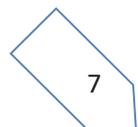
Les revenus reportés également inclus dans les passifs totalisent 735 288\$. Ces revenus sont composés majoritairement des fonds liés aux redevances de la carrière/sablière (710 836\$) et au fonds de parc (17 178\$).

Actifs non financiers :

Ces actifs sont en majorité constitués des immobilisations détenues par la Ville.

Excédent (Déficit) accumulé :

Excédent de fonctionnement non affecté	56 020 \$
Excédent de fonctionnement affecté :	
○ Ville- Sinistre	13 000 \$
○ Ville- Pompe	17 670 \$
○ Ville- Remboursement dette	13 638 \$
○ RRGMRP- Portneuf	147 565 \$
Réserves et fonds réservés :	
○ Ville -Règlement 069-Vidange des bassins	127 982 \$
○ Ville -Fonds de roulement	72 151 \$
○ RRGMRP- Dette à long terme	21 163 \$
○ Ville- Solde disponible règlement d'emprunt fermé	21 949 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(577 948 \$)
Financement des investissements en cours	(1 506 100 \$)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30 385 811 \$



TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario Alain, maire	16 792 \$	8 692 \$
Chantale Hamelin, conseillère	4 212 \$	2 106 \$
Marc Rivard, conseiller	4 212 \$	2 106 \$
Gérard Gilbert, conseiller	4 212 \$	2 106 \$
Joëlle Genois, conseillère	4 212 \$	2 106 \$
Bruno Cormier, conseiller et maire suppléant	4 602 \$	2 329 \$
Gilles Bédard, conseiller	4 212 \$	2 106 \$

CONCLUSION

En conclusion, les faits saillants du rapport financier 2018 démontrent que la Ville a su bien circonscrire et gérer les divers aspects financiers et fiscaux propres à sa réalité municipale et à certains enjeux spécifiques qui en découlent. L'année 2018 aura donc été une période charnière au cours de laquelle les élus et l'équipe municipale auront collaboré activement à la mise en place des fondations d'une gestion rigoureuse et stratégique des finances publiques.

En parallèle, la Ville a été en mesure de poursuivre stratégiquement ses investissements dans divers projets d'infrastructure majeurs qui engendrent des retombées concrètes pour les citoyens, tout en multipliant les opportunités de développement de notre territoire.

La présentation de ce rapport est également une opportunité privilégiée pour moi afin de remercier chaleureusement mes collègues élus ainsi que les gestionnaires et les employés de la Ville, pour leur dévouement, leurs compétences et la qualité de leur travail. Ces derniers sont les architectes d'un renouveau municipal inspirant et demeurent résolument tournés vers l'avenir, le progrès et la qualité des services aux citoyens!

Donné à Portneuf, ce 12^e jour du mois d'août 2019.



Mario Alain, maire
Ville de Portneuf

DÉSHERBAGE DES BORDURES DES RUES ET CONTRÔLE DE L'AMBROSIA 2019

Dans le but de maintenir une bonne qualité de vie, la Ville de Portneuf a procédé en début août au contrôle écologique de l'ambrosia (herbe à poux) sur son terri-



Source photo: Espace pour la vie

toire. Pour ce faire, nous avons traité certaines bordures de rue et quelques espaces verts totalisant environ 12 kilomètres linéaires (1km linéaire = 1000 m. X 1m.). Au cours de cet exercice, nous avons remarqué la proliféra-

tion d'herbes en bordure des rues de notre Ville, et ce, dans la plupart des quartiers.

Cette situation peut rendre le nettoyage et l'entretien des différentes voies de circulation plus complexe et nécessite plusieurs interventions de nos employés municipaux. Nous sollicitons donc la collaboration de tous les résidents en les invitant à collaborer au contrôle des mauvaises herbes qui poussent le long de la bordure de rue en façade de leur propriété. La Ville favorise le désherbage manuel et mécanique et pour ce faire, il est préférable d'attendre que les herbes soient bien développées. Par la suite, un nettoyage des résidus de végétaux est recommandé afin d'éviter le colmatage des grilles d'égout pluviales. Ceci contribuera également à embellir votre environnement.

Merci de votre collaboration !

Le service de travaux publics

Note : Pour plus d'information sur l'ambrosia artemisifolia, veuillez consulter le site de l'Association pulmonaire du Québec : <https://pq.poumon.ca/sante-pulmonaire/environnement/allergies-herbe-a-poux/>

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE DES RUES

Nous souhaitons informer les citoyens qu'un électricien réalisera, au cours des prochaines semaines, un mandat de modernisation global de notre réseau d'éclairage public afin de le rendre plus efficace et moins énergivore. En effet, des économies substantielles en frais annuel d'électricité découleront de la réalisation de ce projet, financé par règlement d'emprunt. Cette approche a été privilégiée par le conseil dans son plus récent plan triennal d'immobilisations, plutôt que le maintien du programme de remplacement progressif annuel qui prévalait, car plus économique et présentant un meilleur retour sur l'investissement.

La Ville de Portneuf

LA VILLE DE PORTNEUF | M.R.C. DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf

1. OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT

Lors d'une séance tenue le 12 août 2019, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature Rv-201 »

Ce second projet de règlement vise à assujettir la zone résidentielle de villégiature Rv-201 à des nouvelles modalités relatives à l'implantation des bâtiments principaux et des constructions complémentaires. Il a plus particulièrement pour objet d'imposer une superficie au sol minimale à respecter pour les bâtiments principaux, de prévoir des normes d'implantation particulières relatives aux bâtiments complémentaires ainsi que d'interdire l'installation de piscines extérieures dans ce secteur.

2. DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

3. IDENTIFICATION DES ZONES

Zone concernée	Zones contiguës
Rv-201	Rec-201, Fo-201

Le plan permettant d'identifier la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 30 août 2019 à 16h30;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. PERSONNES INTÉRESSÉES

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 12 août 2019, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 12 août 2019, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE 22 août 2019.

France Marcotte, greffière

COMPTES RENDUS

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Période de questions
 4. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2019
 5. Adoption des comptes payés du mois de juin 2019
 6. Retrait règlement, modification au règlement de zonage afin de prolonger la zone M-1
 7. Assemblée de consultation, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité
 8. Retrait règlement, modification du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle de faible densité
 9. Adoption règlement, modification au règlement de zonage afin d'autoriser dans les zones mixtes, l'usage d'entreprise artisanale à l'intérieur des bâtiments complémentaires
 10. Assemblée de consultation, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201
 11. Avance de fonds règlement 228, décrétant un emprunt et une dépense de 95 000 \$ pour le remplacement de têtes d'éclairage de rues
 12. Avance de fonds règlement 230, décrétant un emprunt et une dépense de 357 000 \$ pour l'achat d'équipements incendie
 13. Avance de fonds règlement 195, décrétant un emprunt et une dépense de 196 100 \$ pour effectuer l'installation de bordure et de pavage sur les rues des Frênes et des Chênes
 14. Acceptation du rapport financier OMHGP
 15. Réparation camion, Centre Routier de St-Marc
 16. Engagement journalier temporaire, Service des travaux publics
 17. Engagement coordonnateur Centre de formation incendie Portneuf (CFIP)
 18. Inscription congrès Fédération québécoise des municipalités
 19. Entente de partenariat, Programme cadets 2019
 20. Signature servitude Hydro-Québec et Télus Communications, projet mise aux normes puits St-Louis
 21. Signature extinction de la servitude de passage avec la Coopérative de solidarité la Résidence Portneuvienne
 22. Signature entente installation bancs avec bacs à fleurs, d'un support à vélo bleu et de panneaux décoratifs au quai de Portneuf
 23. Signature lettre d'entente, services aux sinistrés
 24. Demande commission de toponymie, développement secteur rue Lemay
 25. Réclamation taxes municipales
 26. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 27. Service incendie – banque heures
 28. Autorisation de passage, Fondation des services santé et sociaux de Portneuf
 29. Période de questions
 30. Levée de l'assemblée
-

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

1. Dépôt du rapport financier pour l'année 2018
2. Engagement secrétaire-réceptionniste
3. Engagement aide moniteur terrain de jeux
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux des 8 et 15 juillet 2019
5. Adoption des comptes payés du mois de juillet 2019
6. Adoption second projet de règlement, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201
7. Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition et l'implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions
8. Acquisition et implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions
9. Acceptation du rapport financier OMHGP
10. Approbation des prévisions budgétaires et contribution au déficit d'opération - OMHGP
11. Services-conseils MAMH
12. Mandat services professionnels, secteur rue Ford
13. Mandat services professionnels, plan d'intervention
14. Mandat services professionnels, addenda plan d'intervention
15. Mandat services professionnels, coordination des essais de pompage
16. Mandat de révision des ententes industrielles – eaux usées
17. Mandat services professionnels, plan de gestion des débordements
18. Faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe
19. Période de questions.
20. Levée de l'assemblée

**LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE
SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE:
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM**

**PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL
LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019, À 19H30
297, 1^{RE} AVENUE**

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418-286-3844 poste 23

MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Représentante à la Table de concertation culture

Représentante à la Résidence Portneuviennne

Représentante au Comité du journal municipal et du site internet

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante substitut au Comité du développement durable

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent

Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Parc naturel régional

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité de la politique familiale

Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuviennne

Représentante substitut au Comité d'embellissement

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP

Responsable de l'analyse du parc immobilier

Représentant substitut à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf

Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant au Comité du développement durable

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant à la CAPSA

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

418-286-3844

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

SERVICE DES LOISIRS

Anaïs Jardon, poste 28

SERVICE DES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sébastien Teed, 418 326-3007

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Denis Dion, 418 808-8084

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET

Chantale Hamelin, 418 286-6910

CONTRÔLE ANIMALIER

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

dépositaire du greff de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD LECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du journal municipal pour l'année 2019 sont disponibles sur le site de la Ville dans la section « journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES - HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens ? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 297 1^{RE} AVENUE, PORTNEUF, QC, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

tél.: 418 286-3844

fax: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 808-8084

LOISIRS

418 286-3844 poste 28

loisirs@villedeportneuf.com

**Bienvenue à tous,
activité GRATUITE**

**Prix de
présence**

**Jonglerie,
maquillage et
sculpture de
ballons: 10h à
midi**

**Journée d'activités
familiales au
Parc des
Généralions**

**Musique:
13h à 15h**

**Jeux
gonflables:
10h à 15h**

**Tournois
divers: 10h à
15h (inscription
dès 9h)**

SAMEDI 31 AOÛT

9H À 15H30

***Remis au dimanche
en cas de pluie**

**Machine à
mousse: midi
à 14h**

**Blé d'Inde et hot-dogs en vente sur place!
Merci à nos partenaires:**



Coiffure Michelle



Information: www.villedeportneuf.com, FACEBOOK Les Loisirs de la ville de Portneuf, 418 286-3844 #28